

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 juillet 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

Adopté

N° CS1299

AMENDEMENT

présenté par
Mme Colin-Oesterlé, rapporteure

ARTICLE 13

À la fin de l'alinéa 28, substituer aux mots :

« les accueillant »

les mots :

« accueillant des mineurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.